Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Direction du Cabinet et de la Sécurité
Service de la Communication Interministérielle
Affaire suivie par : Catherine L'Helgoualc'h
Tél : 02.97.54.87.03/23 // 06 03 70 60 57
Mèl : pref-communication@morbihan.gouv.fr

Vannes, le 28 juin 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Qualité des eaux littorales
Présence de toxines lipophiles
28 juin 2018

En raison de la contamination de coquillages par des toxines lipophiles phytoplanctoniques, (phytoplanctons naturels se développant dans des conditions météorologiques favorables), une interdiction de pêche, du ramassage, du transport, de la purification, de l'expédition, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine **de tous les coquillages** a été prononcée **le 28 juin 2018** par le préfet du Morbihan pour les zones suivantes :

- **la baie de Pont-Mahé,**
- **l'estuaire de La Vilaine (le Maresclé – Côte de la Mine d'Or),**
- **la baie de Kervoyal,**
- **l'étier de Billiers,**
- **l'embouchure de la Vilaine (Le Branzais),**
- **la baie de La Vilaine (Le Halguen),**
- **le littoral damganais (côté océan),**
- **La Laïta aval.**

Les zones de bandes côtières de Belle-Ile, Houat et Hoëdic sont fermées pour tous coquillages sauf vernis et pétoncles.

Les zones ci-dessous restent toujours fermées pour tous coquillages :

- **Ile de Groix (zones de parcs et bande côtière),**
- **la bande côtière entre la Laïta et la rade de Port-Louis,**
- **la bande côtière entre la rade de Port-Louis et la rivière d'Etel.**

La baie d'Etel (bande côtière entre la rivière d'Etel et Penthièvre) reste fermée concernant les donax.

Ces interdictions s'appliqueront jusqu'au rétablissement d'une situation sanitaire satisfaisante.

Les coquillages provenant d'autres zones de production du littoral morbihannais peuvent continuer à être consommés sans risque pour la santé humaine.

Pour tous renseignements, contactez les services de la direction départementale des territoires et de la mer- délégation à la mer et au littoral (02 56 63 75 31).

Toute l'information sur la mer et le littoral dans le Morbihan sur ***www.morbihan.gouv.fr***